À Paris, l'expulsion d'un migrant séropositif au lourd casier judiciaire (multiples condamnations pour viol) fait débat : placé dans un centre de rétention, il a été libéré par la Justice en raison de son état de santé

21/10/2022 à 22h03



L'affaire est finalement allée jusqu'à la Cour européenne de droits de l'Homme (CEDH). Début septembre 2022, l'ODSE (Observatoire du droit à la santé des étrangers) était alerté sur la situation d'un **migrant guinéen séropositif** retenu au Centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes (**Paris**), en vue de son expulsion du territoire français. Élus et associations étaient alors vent debout contre la mesure, jugée dangereuse pour la **santé** de cet homme. Saisie par une requête de l'avocate du Guinéen, la juridiction européenne a tranché lundi 10 octobre 2022 : rien n'empêche l'exécution de **l'OQTF** (Obligation de quitter le territoire français) et son retour en **Guinée-Conakry.**

(…) « L’expulsion de cette personne, sous immunodépression sévère, engagera très certainement **son pronostic vital** », affirme la note de plaidoyer de Médecins sans frontières communiquée à *actu Paris.*

Selon **Euphrasie Kalolwa**, responsable du plaidoyer de MSF, l’État français justifie l’expulsion au motif que le « départ n’est pas imminent », que le « seuil de pathologie n’est pas assez important » et que « sa prise en charge est possible en Guinée ».

Victoire en demi-teinte ?

« C’est sur ce troisième point que la Cour aurait **donné raison** à l’État français, selon l’interprétation de l’arrêt par l’avocate. Ce monsieur est originaire de **Conakry** [la capitale Guinée-Conakry, NDLR]. Notre argument sur l’inégalité territoriale est tombé à l’eau », reconnait Euphrasie Kalolwa.

Toutefois, si la juridiction de Strasbourg n’a pas censuré l’éloignement du Guinéen, sa rétention au CRA de Vincennes a été **annulée** en raison de son état de santé. L’homme a donc été **libéré**, mais reste expulsable. Une décision qui donne lieu à des interprétations différentes de la part des associations membres de l’OSDE. Une « victoire en demi-teinte » pour le MSF, un « camouflet » pour l’État, pour **Act-Up-Paris**.

(…) Autre épine dans le pied, les associations ont découvert **les antécédents judiciaires** du Guinéen au cours d’une séance de la Commission des lois, mardi 20 septembre 2022. Interrogé sur l’expulsion de l’exilé par le député **Andy Kerbrat** (LFI) le ministre de l’Intérieur, **Gérald Darmanin**, a répondu sèchement.

« Il se trouve que ce monsieur est consommateur et dealer de crack, et qu’il a eu onze antécédents au casier judiciaire pour **viol sur majeur** a plusieurs reprises et sur séquestration. Ce monsieur (…) a commis des crimes ignobles (…) il doit être expulsé parce que délinquant », a-t-il

grincé.

Actu.fr